

Service ConceptCare

Extension de garantie et prise en charge des dommages

2 ans

36€TTC / IPAD*

3 ans

66€TTC / IPAD*

4 ans

102€TTC / IPAD*

*Offre exclusivement réservée aux écoles et institutions

Caractéristiques

Cette assurance facultative est proposée dans le cadre d'un contrat d'assurance collectif, pour l'acquisition de matériels d'équipement, neufs à usage pédagogique, auprès de la société C&C France.

Les garanties ci-après vous sont accordées sous réserve que les conditions d'assurance prévues à ce contrat soient intégralement remplies et que les cotisations dues soient régulièrement payées.

- Cette extension de garantie couvre les pannes pendant la durée de la souscription du contrat.
- Cette extension de garantie couvre les dommages de casse ou dommage liquide causés par un tiers ou par l'utilisateur.

Matériels assurés:

Tout matériel d'équipement iPad (sauf accessoires : câble et prise secteur), à usage pédagogique, neuf de moins de 4 ans, à compter de la première date d'achat.

Conditions générales de remplacement de l'iPad suite à une casse:

- Une franchise de 50€ TTC sera appliquée à chaque dommage.
- Limité à 2 dommages pendant la période de l'année souscrite.
- À partir du 3ème dommage, le coût du remplacement sera de 309€ TTC (sous réserve de l'évolution du tarif de la gamme iPad).

Exclusion:

La présente garantie casse ne pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge dans le cadre de la formule souscrite dans les cas suivants :

- L'iPad contient des pièces non conformes, des pièces manquantes ou ayant subi une modification par un tiers.
- L'iPad a subi un débridage ou déverrouillage résultant d'une installation d'un système d'exploitation non autorisé (jailbreak).

Si l'appareil remplit tous les critères mentionnés ci-dessus, l'iPad pourra être échangé sous 48h à partir de la prise en charge en atelier.